



Compte rendu du Comité syndical du 7 janvier 2019

OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle du conseil en mairie de Saint Hilaire de Clisson, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 17 décembre 2018, le comité a de nouveau été convoqué le 7 janvier 2019

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAI M. Benoist PAYEN M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Janick RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN M. Albert MECHINEAU	M. Thierry AGASSE M. Patrick BALEYDIER M. René BARON Mme Nicole LACOSTE M. Stéphane MABIT M. Jean-Pierre MARCHAIS M. Jérôme MARCHAIS M. Jean-Marie POUPELIN M. Alain SABOURIN Mme Christelle BRAUD
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Michèle LE STER	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET M. Jean-Guy CORNU M. Benoît COUTEAU	Mme Laurence MENARD M. Joël BARAUD
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Marie SLIWINSKI	

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
	M. Pierre BERTIN donne pouvoir à M. MABIT
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Mme LE STER	

Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice

Date de convocation : 20 décembre 2018

Nombre de membres : 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 23 présents
25 votants (dont 2 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 22 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 24 votants

Secrétaire de séance : Martine LEGEAI

1. Débat d'orientation budgétaire 2019

Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientation budgétaire 2019 qui s'est tenu sur la base d'un rapport présentant ces orientations avec :

Les participations des collectivités adhérentes :

- Scot : maintien du coût par habitant à 1,37 euros/habitant
- Pays : maintien du coût par habitant à 2,02 euros/habitant
- Culture - Pah : maintien du coût par habitant à 2,70 euros/habitant

2. Office de Tourisme : validation du budget supplémentaire

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le budget supplémentaire 2018 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes comme présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2018	Propositions nouvelles	BS 2018	RECETTES	BP 2018	BS 2018	TOTAL recettes BS 2018
Frais généraux de fonctionnement	99 053	12 310,00	1 220 503,00	Contributions EPCI	672 753	100 000,00	1 220 503,00
Salaires, charges, formation	713 500	1 000,00		Subventions Muscadétours	77 700		
				Subvention Leader		19 500,00	
Programme d'actions	286 700	44 205,32		Taxe de séjour	78 000		
Résultat négatif compte de gestion 2017		90 354,68		Recettes liées à l'activité	270 800	1 750,00	
TOTAL DEPENSES	1 099 253	121 250,00		TOTAL RECETTES	1 099 253	121 250,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2018	Propositions nouvelles	BS 2018	RECETTES	BP 2018	BS 2018	TOTAL recettes BS 2018
Immobilisations incorporelles	7 000	5 700,00	109 473,80	Amortissements	7 000		109 473,80
Immobilisations corporelles dont :				Subvention d'équipement		13 800,00	
Matériel informatique		3 870,00		Excédents antérieurs		88 673,80	
Mobilier		10 000,00					
Autres (signalétique)		5 000,00					
Installations et matériel technique		31 303,80					
RAR (reste à réaliser)		46 600,00					
TOTAL DEPENSES	7 000	102 473,80		TOTAL RECETTES	7 000	102 473,80	

3. DM n°2 Budget annexe Musée

Les crédits liés aux frais de dossiers de prêt et de prêt relais pour les travaux de réhabilitation du musée et des réserves ont été inscrits au BP 2018 à l'article 6611 « intérêts réglés à l'échéance » mais ont été mandatés sur l'article 627 « services bancaires et assimilés ».

A l'unanimité les membres du comité syndical décident de virer 1 000 € de l'article 6611 à l'article 627.

4. Poste responsable gestion administrative et financière : modification délibération du 02 juin 1997

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de compléter la délibération du 2 juin 1997 créant un poste d'attaché pour l'emploi de responsable de gestion administrative et financière en précisant que dans le cas de recrutement d'un agent non titulaire, sa rémunération serait fixée sur un indice majoré compris entre 383 et 664 (indices bruts 434 et 810) qui correspondent aux indices des échelons de la grille d'attaché.

5. Stage patrimoine à Maisdon accompagné par le PAH (convention)

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer la convention avec la commune de Maisdon sur Sèvre précisant les modalités de partenariat entre la commune et le Pays du Vignoble Nantais au titre du Pays d'art et d'histoire pour une mise en valeur de l'histoire du site de Pont-Caffino.

6. Avenant à la convention Pays d'art et histoire du Pays du Vignoble Nantais : signature du conseil départemental de Loire Atlantique

Après la fin du Projet Culturel de Territoire à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais, le Conseil Départemental souhaite poursuivre son soutien au Pays d'art et d'histoire et au Musée du Vignoble Nantais. C'est pourquoi, il souhaite devenir signataire de la convention « Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais ».

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer l'avenant à la convention « Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais » et l'Etat – Ministère de la culture, introduisant le Conseil Départemental de Loire-Atlantique comme signataire.

7. Gratuité du musée le 1^{er} dimanche du mois

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident l'ouverture gratuite du Musée du Vignoble Nantais le premier dimanche du mois pendant la période d'ouverture du musée aux individuels (1^{er} avril – 10 novembre).

8. Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Au vu de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Au vu de la réponse du Secrétariat d'Etat chargé de la fonction publique, publiée dans le Journal Officiel Sénat du 24 avril 2008,

Compte tenu de la durée du projet,

Les membres du comité syndical, par un vote à main levée, par 20 voix pour et 2 abstentions, décident de créer un poste non permanent de conseiller en énergie partagé, à temps non complet, du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2021.

Le conseiller en énergie partagé justifiera d'un niveau de formation bac + 2 avec expérience significative ou au minimum égal à bac+3

Il sera rémunéré sur un indice compris entre les indices majorés 383 (échelon 1) et 503 (échelon 5) (indices bruts 434 et 597) de la grille des ingénieurs.

9. Conduite du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais, Janvier-décembre 2019 : demande de subvention FEADER

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- valident le budget et le plan de financement prévisionnels pour la conduite du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais, pour la période janvier – décembre 2019, à savoir :

Autofinancement Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	12 694€	20%
FEADER	50 776 €	80%
TOTAL	63 470 €	100%

- autorisent le Président à :
 - o solliciter une subvention FEADER au titre de la fiche action « conduite du programme », du programme Leader 2014-2020 ;
 - o signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.

10. Adhésion à l'AURAN

Considérant les missions de l'Agence d'études urbaines de la région nantaise,
Considérant les enjeux de notre territoire sur lesquels l'AURAN pourrait apporter son expertise,
Vu la cotisation d'adhésion fixée par l'AURAN sur la base d'un coût annuel de 0,34 € par habitant, soit 16 983 € pour la première année et 33 967 € pour les années suivantes.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- d'adhérer à l'Agence d'études urbaines de la région nantaise (AURAN) à compter du 1^{er} janvier 2019,
- de désigner Patrick BALEYDIER comme représentant du Pays du Vignoble Nantais
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Avis sur le PLUi arrêté de Terres de Montaigu

A l'unanimité, les membres du comité syndical du pôle SCoT-Pays, décident d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi de Terres de Montaigu.

12. Avis sur le PLU de Sèvremoine

A l'unanimité, les membres du comité syndical du pôle SCoT-Pays, émettent un avis favorable sur le projet de PLU de Sèvremoine.

13. Avis sur le PLU d'Orée d'Anjou

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérent au pôle SCoT Pays émettent un avis favorable sur le projet de PLU d'Orée d'Anjou.



Fait à Clisson, le 9 janvier 2019

Le Président,

François GUILLOT